

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25/06/2019

Le 25 juin à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 juin 2019 s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Pierre SANCHEZ, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs et Mesdames, AZEMA, CODINE, ESTEBE, GARCIA, LASPALLES, MERCADAL, MORISSET, PUZIN, ROMANELLO, SENTOURE, VILLALBA, WALKER

Procurations : /

Absents excusés : M. CAUMONT, Mme LAFLEURANCE, Mme FERNANDEZ, M. SABO, Mme PRETER

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. Serge MERCADAL

Monsieur Le Maire propose de voter le dernier compte rendu : vote à la majorité

1/ Règlement intérieur et Tarifs cantine et ALAE (arrivée de M. CODINE)

Peu de changements sont à prévoir. Des rectifications concernant la cantine et des précisions sur la majoration des retards sont à prévoir.

Mme VILLALBA au nom de la commission école, expose que cette dernière s'est prononcée sur une augmentation de 3%.

M. Le Maire propose de voter sur deux taux d'augmentation :

- 2% : 5 POUR

- 3% : 8 POUR

Vote à la majorité une augmentation de tous les tarifs de 3%.

TRANCHES	1	2	3	4	5
QF	QF ≤ 500	500 < QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1500	1500 < QF ≤ 2000	QF > 2000
PRIX CANTINE	2.70€	2.79€	2.79€	2.79€	2.85€
TARIF SEQUENCE MIDI	0.32€	0.45€	0.58€	0.68€	0.68€
TARIF NAP/ALAÉ de 16h à 17h	0.52€	0.90€	1.08€	1.27€	1.37€
TARIF ALAÉ LE MATIN	0.52€	1.11€	1.18€	1.47€	1.59€
TARIF ALAÉ LE SOIR	0.52€	1.11€	1.18€	1.47€	1.59€

Le tarif adulte augmente également et passe de 2.69€ à 2.85€.

Vote à la majorité dont un contre.

2/ Convention et tarifs de la salle des fêtes

Le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de la salle des fêtes doivent être revus ainsi que la convention.

Un nouveau règlement intérieur doit également être édité.

Les nouvelles conditions tarifaires sont les suivantes :

ASSOCIATIONS :

Les tarifs de location sont fixés par délibération du Conseil Municipal et peuvent être réévalués.

Associations communales : Au-delà des deux locations gratuites par an : 100€* (salle et cuisine)

Associations extérieures à la commune : 200€ (salle et cuisine)

PARTICULIERS MONTAIGUTOIS :

Location de la salle des fêtes hors cuisine : 300€

Location de la cuisine : 100€

PARTICULIERS EXTERIEURS A LA COMMUNE :

Location de la salle des fêtes hors cuisine : 600€

Location de la cuisine : 100€

PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS MUNICIPAUX

Location de la salle des fêtes hors cuisine : 100€

Location de la cuisine : 100€

La Mairie se réserve le droit de refuser une location ou de l'accorder à titre gracieux.

**Ce tarif ne s'applique pas au Comité des Fêtes et à Vos Enfants D'abord : mise à disposition gratuite pour toutes leurs manifestations*

CAUTIONS*

ASSOCIATIONS MONTAIGUTOISES :

Une caution de 200€ sera demandée aux associations communales pour des frais éventuels de ménage.

La caution sera restituée au 01^{er} juillet à toutes les associations sous réserve qu'elles aient laissé la salle propre durant toute l'année.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES/ PARTICULIERS MONTAIGUTOIS/PARTICULIERS EXTERIEURS/ ELUS MUNICIPAUX

2 chèques de caution à remettre en même temps que le dossier complet de réservation

Dégâts et incivilités : 2000€

Ménage : 200€

PERSONNEL COMMUNAL ET ELUS MUNICIPAUX :

Dégâts et incivilités : 2000€

Ménage : 200€

RESTITUTION DES CHEQUES DE CAUTION :

Les chèques de caution seront remis à l'intéressé ou à l'association une semaine suivant la location.

Concernant les dégâts et incivilités : un devis sera établi afin d'effectuer les travaux de réparation et sera présenté à l'intéressé afin qu'il établisse un chèque à hauteur du devis à la commune. Le chèque de caution pour les dégâts et incivilités lui sera alors restitué.

A défaut, le chèque pour dégâts et incivilités sera encaissé sans préavis dans son intégralité.

Concernant le chèque pour le ménage : il sera restitué 1 semaine après la restitution des clefs si et seulement si les lieux ont été rendus propres.

A défaut il sera encaissé dans son intégralité après information du locataire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. Le Maire.

3/ CLIMATISATION MAIRIE

M. AZEMA expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la climatisation au sein de la mairie.

Un compresseur est hors service et le second fonctionnant très mal.

Deux devis ont été demandés à l'entreprise BERNADOU :

- Remplacement climatisation bureau de l'urbanisme et salle de réunion : 3528€ TTC
- Remplacement climatisation des deux bureaux du rez-de -chaussée : 3480€ TTC

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

- De changer la climatisation à la mairie
- De retenir les deux offres de l'entreprise BERNADOU
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document afférent à ces travaux

4/ Electrification Cloches de la Chapelle Notre Dame d'Alet

M. Le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'électrification des cloches de la Chapelle Notre Dame d'Alet.

M. AZEMA a obtenu deux devis :

- Entreprise BODET CAMPANAIRE : 4217.40€ TTC
- Entreprise LAUMAILLE : 4159.20€ TTC

M. AZEMA expose que dans le devis de l'entreprise LAUMAILLE la télécommande à distance fait défaut. Par ailleurs, il explique que dans la proposition de l'entreprise BODET l'installation peut être évolutive et pourra être intégré dans le futur, le fonctionnement des cloches à la volée ce qui n'est pas inclus dans la proposition de l'entreprise LAUMAILLE.

M. AZEMA propose donc au Conseil Municipal de retenir l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour un montant de 4217.40€ qui est l'offre la plus disante mais avec plus de matériel et plus d'options.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

- L'électrification des cloches de la Chapelle
- De retenir l'offre de la société BODET CAMPANAIRE pour un montant total de 4217.40€ TTC
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document afférent à cet achat

5/ Sonnerie PPMS

Dans le cadre du PPMS, M. AZEMA expose à l'assemblée que réglementairement la commune doit installer une sonnerie en conformité.

Il est en possession de deux devis :

- L'entreprise Ultra Secure : 4146.60€ TTC
- L'entreprise Bodet Time : 4736.40€ TTC

M. AZEMA explique que la proposition de l'entreprise Bodet Time est plus complète. Plus d'options sont proposées et l'équipement est évolutif dans le temps contrairement à celui proposé par l'entreprise Ultra Secure.

Il propose donc de retenir l'offre de la société BODET TIME pour un montant de 4736.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la société BODET TIME pour un montant de 4736.40€ TTC
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document afférent à ces travaux

8/ Décision modificative

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget :

- c/6811 +577€
- c/65548 -577€

Vote à l'unanimité.

9/ Effectifs école

Mme VILLALBA expose à l'assemblée :

Année 2018/2019 :

- PS : 23 ENFANTS MS : 37 ENFANTS GS : 24 ENFANTS

Année 2019/2020 :

- PS : 24 ENFANTS MS : 22 ENFANTS GS : 39 ENFANTS

- Les effectifs en maternelle restent stables.
-

Elémentaire : 127 enfants en 2018/2019 et 137 en 2019/2020

Il faudra envisager une éventuelle ouverture de classe qui sera soumise à la visite de l'inspecteur d'académie.

Un bilan est en cours pour l'achat de matériel.

Questions diverses :

- L'école élémentaire a transmis à la mairie un devis concernant l'achat de matériel informatique : vidéo-projecteur et PC portable
M. AZEMA estime que l'évaluation du coût est erronée. Le prestataire de la mairie, Micro-éveil va être sollicité pour émettre un devis.
- Mme LASPALLES demande si des élus seraient disponibles pour la remplacer sur la salle des fêtes cet été.
- Rond-point : le planning a été reçu la semaine dernière. L'entreprise DIUMONS a été reçue ce mardi en mairie. Les travaux devraient commencer début janvier pour finir fin mars début avril 2020.

Fin du Conseil Municipal à 23h20.

Fait à MONTAIGUT SUR SAVE

Le 27/06/2019

Le Maire
Pierre SANCHEZ